

SEMAINE DU LUNDI 26 OCTOBRE AU DIMANCHE 1 NOVEMBRE 2015

Femmes autochtones : « Ce n'est pas juste à Val-d'Or »

La Presse, 10/26/2015, Cyberpresse (#réf : 7059)

Marie-Michèle Sioui

Longueur : Moyen; Catégorie : Autochtones

Mots-clés : Agressions, Val d'Or, Racisme

De nouvelles dénonciations de policiers ont fait surface depuis la diffusion d'un reportage de l'émission Enquête dans lequel des femmes autochtones de Val-d'Or ont allégué avoir été agressées sexuellement par des policiers de la Sûreté du Québec (SQ), selon Femmes autochtones du Québec (FAQ). Elles visent d'autres corps policiers que la SQ et concernent des événements qui se seraient déroulés dans diverses villes du Québec. Au bout du fil, dimanche soir, la coordonnatrice justice et sécurité publique chez FAQ, Alana Boileau, cachait mal sa désolation. « [Quand on a vu le reportage], on était très touchées, très horrifiées de voir ce qui se passait, et déçues de ne pas être ensemble pour agir ». « On est désolées d'avoir reçu d'autres dénonciations pour d'autres événements dans d'autres grandes villes du Québec », a-t-elle poursuivi. « Ça implique d'autres corps policiers que la SQ. C'est sûr que ce n'est pas juste à Val-d'Or. » À FAQ, on a accueilli les dénonciations de femmes autochtones – visiblement algonquines et cries – avec admiration, mais peu de surprise. Une de ses collègues a dit : « Ce n'est pas étonnant que ça arrive, c'est étonnant que ce soit resté caché tout ce temps-là », a résumé Alana Boileau. Ça démontre la solidarité entre policiers, et ça explique notre méfiance face aux enquêtes policières. « Il y a des problèmes de fond, comme la place du racisme dans notre société, a aussi observé Geoffrey Kelley le ministre responsable des Affaires autochtones. Il n'y a pas de solution miracle à court terme à ce genre d'enjeu, mais comment on peut s'attaquer à ça, c'est souvent au niveau d'une meilleure éducation, d'une meilleure connaissance de la réalité autochtone », a-t-il avancé. Sa déclaration a trouvé écho dans les propos d'Alana Boileau. « La violence ne provient pas juste des communautés autochtones et des hommes autochtones, elle vient d'un système raciste et colonial », a-t-elle analysé. Sans dénigrer le travail des corps policiers, qui est délicat et essentiel à son avis, elle a fait état d'un déficit de confiance entre les autochtones et les policiers qui est loin d'être nouveau. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/affaires-criminelles/201510/25/01-4913888-femmes-autochtones-ce-nest-pas-juste-a-val-dor.php>.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 26 octobre au 1 novembre

Le vieillissement de la population modifie le marché de l'habitation

Le Devoir, 10/27/2015, B3 (#réf : 7060)

Gérard Bérubé

Longueur : Moyen; Catégorie : Logement

Mots-clés : Vieillissement de la population, SCHL, Aînés

Dans ses prévisions automnales, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) prévoit un ralentissement des mises en chantier au Québec cette année, mais une légère augmentation en 2016 et en 2017 alors qu'« une accélération graduelle de la croissance économique apportera un certain stimulus à la demande d'habitation ». Kevin Hughes, économiste principal à la SCHL pour le Québec, met cependant en exergue le facteur démographique sur le développement attendu dans les différents segments. « Les effets du vieillissement de la population [...] contribueront à la construction résidentielle, en particulier au segment de marché multirésidentiel », souligne-t-il. Dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, l'institution s'attend à ce que les mises en chantier de logements locatifs atteignent leur plus haut niveau en un peu plus de dix ans. « La construction de complexes pour personnes âgées demeurera importante, mais les mises en chantier d'appartements locatifs traditionnels seront elles aussi appelées à croître. Avec l'essoufflement du marché de la copropriété, certains constructeurs se sont mis à la recherche d'autres débouchés. Et les faibles taux d'inoccupation des immeubles locatifs récents semblent indiquer la présence d'une certaine demande pour des unités au goût du jour. » Le marché canadien de l'habitation a été une des inquiétudes clés de certains économistes en raison de l'accroissement du niveau d'endettement des ménages par rapport à leur revenu disponible. La faiblesse des taux d'intérêt a aidé à alimenter les ventes et à faire grimper les prix dans plusieurs marchés. Dans son plus récent rapport, la SCHL a indiqué s'attendre à ce que les taux d'intérêt progressent graduellement à partir de leurs niveaux actuels, à compter de l'an prochain. Lien : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/453595/le-vieillissement-de-la-population-modifie-le-marche-de-l-habitation>.

L'éducation en huit leçons

La Presse, 10/28/2015, La Presse + (#réf : 7061)

Louise Leduc

Longueur : Long; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Dépenses gouvernementales, Ratio élèves enseignants, École publique

Une bataille d'experts est en cours au sujet de l'évolution des dépenses en éducation au fil de temps. Le débat est compliqué par des changements de normes comptables au cours des 15 dernières années (dont celui, très important, de 2009) et par le fait que le ministère de l'Éducation s'est transformé au fil des ans (pour inclure, certaines années et d'autres pas, l'Enseignement supérieur et la Recherche, ou alors la Culture, dans les chiffres du Conseil du trésor). Le plus parlant, finalement, est peut-être de montrer ici l'évolution des dépenses selon le Conseil du trésor, en chiffres et en pourcentages.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 26 octobre au 1 novembre

Résultat : les augmentations annuelles varient, depuis 15 ans, entre 1,5 et 6,8 %. Avec une prévision de hausse de dépenses qui plafonnera à 0,2 % en 2015-2016, à 1,6 % en 2016 et à 2,4 % en 2017-2018, ce sont vraiment des années de vaches maigres en éducation. Détail important : d'année en année, les professeurs changent d'échelon, de sorte que les salaires – qui représentent les trois quarts du budget en éducation – font augmenter les chiffres. Notons cependant qu'il y a aujourd'hui moins d'élèves dans les écoles primaires et secondaires, publiques et privées (une baisse de 11 % de 1998-1999 à 2012-2013, selon le rapport d'expert Champoux-Lesage). En 2001-2002, l'éducation représentait 23 % de toutes les dépenses de programmes du gouvernement. En 2015-2016, l'éducation représente toujours 23 %, et sa part a oscillé entre 22 et 23 % dans l'intervalle. « C'est déjà un exploit en soi, dans la mesure où les autres portefeuilles ont été beaucoup réduits en raison des grosses hausses en santé », note Michel Magnan, professeur en comptabilité à l'Université Concordia et membre du groupe CIRANO, qui se prononce régulièrement sur les politiques publiques. Selon le ministère de l'Éducation, la dépense globale par élève au Québec est un peu moins élevée que celle observée dans le reste du Canada, surtout parce que les salaires du personnel scolaire sont en général moins élevés au Québec, en dollars courants. Au cours des dernières années, beaucoup de subventions en éducation ont été consacrées à la lutte contre le décrochage scolaire, à la réduction de la taille des classes et au soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation. L'article offre d'autres statistiques pour éclairer le débat actuel sur les dépenses en éducation. Lien : <http://plus.lapresse.ca/screens/fbb2b034-2196-4917-a1bf-f4dad26dfbe4%7CYeNnxSlo8ZM-.html>.

La prise d'antibiotiques pendant la grossesse ne nuit pas à la santé de l'enfant

Radio-Canada, 10/29/2015, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 7062)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Grossesse, Prise d'antibiotiques, Enfant

Les quatre femmes sur dix qui prennent des antibiotiques pendant la grossesse peuvent pousser un soupir de soulagement. En effet, une nouvelle étude démontre que les deux médicaments d'ordonnance les plus souvent utilisés ne causent aucun effet indésirable sur le développement physique de l'enfant. Des données obtenues à partir de 135 000 grossesses n'ont ainsi révélé aucune conséquence négative à la suite de l'administration des deux antibiotiques macrolides d'ordonnance les plus courants. Des informations sur le recours aux produits pharmaceutiques par la mère pendant la grossesse – azithromycine et clarithromycine – ont été extraites du régime d'assurance médicaments du Québec et comparées avec celles relatives à la prise de pénicilline, un antibiotique bien toléré. En tout, 135 839 grossesses ont répondu aux critères d'inclusion à l'étude. De ce nombre, 1,7 % comportaient une exposition aux macrolides pendant le premier trimestre, tandis que 9,8 % des grossesses avaient révélé une

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 26 octobre au 1 novembre

malformation congénitale importante à la naissance de l'enfant. Après une analyse statistique, les chercheurs n'ont découvert aucune association significative entre les groupes, comparativement à l'utilisation de la pénicilline. Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/science/2015/10/29/001-antibiotiques-grossesse-pas-effet-developpement-enfant.shtml>.

Aide médicale à mourir – Les leaders religieux demandent la liberté de conscience pour les médecins

Le Devoir, 10/30/2015, A3 (#réf : 7063)

Hélène Buzzati

Longueur : Moyen; Catégorie : Aide médicale à mourir

Mots-clés : Groupes religieux, Liberté de conscience, Cour suprême

À défaut de pouvoir s'y opposer, diverses communautés religieuses du pays demandent au nouveau gouvernement libéral d'instaurer des balises strictes à l'aide médicale à mourir. Elles demandent entre autres la garantie qu'aucun médecin ne sera obligé d'offrir l'aide médicale à mourir si cela heurte sa conscience, ni même d'adresser les patients qui la réclament à un collègue qui la pratique. « Nous voulons assurer la protection des membres du corps médical concernés », a expliqué Terrence Prendergast, l'archevêque catholique d'Ottawa lors d'une conférence de presse collective avec des homologues juif, musulman et évangélique. « Les entités législatives provinciales obligent déjà les médecins à faire des références, en d'autres mots à participer au choix de la mort, et nous aimerions que les médecins aient la liberté de ne pas participer à cela. » La Cour suprême a invalidé en février dernier les dispositions du Code criminel interdisant l'aide à mourir et a donné un an à Ottawa pour s'y conformer. Tout indique que le nouveau gouvernement de Justin Trudeau, qui n'est pas encore assermenté, ratera cet échéancier et demandera une extension aux juges. Les représentants religieux prennent acte de la décision de la Cour suprême obligeant l'État à permettre l'aide médicale à mourir, mais ils souhaitent que celle-ci reste la plus rare possible. « Oui, nous allons de toute évidence dans cette direction, c'est le cœur de la décision de la Cour suprême, a reconnu Monseigneur Prendergast. Ce n'est pas une direction avec laquelle je suis d'accord. Mais nous voulons nous assurer qu'elle [l'aide médicale à mourir] est extrêmement rare, que c'est un choix que les gens ne font pas. » Dans cette optique, les représentants religieux demandent que les soins palliatifs fassent partie du panier de services offerts à tous les Canadiens. « Si ce choix était offert, les Canadiens choisiraient en très grande majorité ces soins », estime le rabbin Bulka. « Le droit de choisir nécessite qu'il y ait un véritable choix. » Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/453960/aide-medicale-a-mourir-les-leaders-religieux-demandent-la-liberte-de-conscience-pour-les-medecins>.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 26 octobre au 1 novembre

La Chine met fin à sa politique de l'enfant unique

Radio-Canada, 10/30/2015, <http://ici.radio-canada.ca/#réf:7058>

Yvan Côté

Longueur : Moyen; Catégorie : International

Mots-clés : Famille, Chine, Enfant unique

Les couples chinois sont désormais autorisés à avoir deux enfants. Le Parti communiste a officiellement annoncé jeudi la fin de sa politique de l'enfant unique, en vigueur depuis 1979. Les autorités avaient déjà assoupli cette politique il y a deux ans, permettant aux Chinois d'avoir deux enfants à condition que l'un des parents soit lui-même enfant unique. Cette décision vise à corriger le déséquilibre hommes-femmes avec des proportions inquiétantes de l'ordre de (116/100) au pays. Selon Wang Feng, spécialiste chinois de la démographie, la décision changera le contexte familial de beaucoup de jeunes familles. Elle ne devrait cependant pas avoir d'impact sur le vieillissement de la société, le taux de fécondité étant déjà en déclin et les allègements récents de la politique de l'enfant unique ayant engendrés moins de naissances qu'anticipées. Pékin estime que la politique de l'enfant unique a empêché quelque 400 millions de naissances, ce qui aurait permis à des familles de se sortir de la pauvreté en allégeant l'exploitation des ressources limitées du pays. Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/international/2015/10/29/003-chine-enfant-unique-politique-couples.shtml>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*